

415.

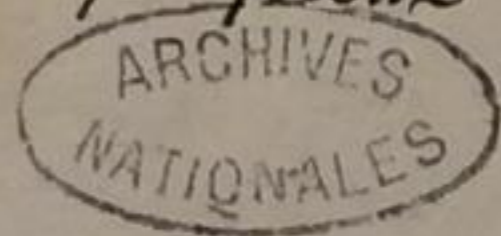
Besançon, le 1 février 1816.

Le 12 mars.

Monsieur M. Fouche à Paris

Nous avons l'honneur de vous prévenir que la société que nous avons formée le premier mars 1809, sous la raison Isabey frères et Colax, étant à son terme, vient d'être dissoute d'un commun accord. Nos sieurs Nicolaï-Erèse et Valentin Isabey restent chargés de notre liquidation, ainsi qu'ils vous en préviennent par la circulaire ci-jointe; veuillez bien vous adresser à eux pour tout ce qui y a rapport sous leur nouvelle raison.

Nous vous remercions des marques d'intérêt et de confiance dont vous nous avez honorés, et vous prions de les continuer à nos successeurs qui feront tous leurs efforts pour les mériter.



Nous avons l'honneur de vous saluer.

Isabey frères et Colax.